

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Commission Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation (CNSTI)

FORUM/EXHIBITION DE PARTENARIAT ACADEMIQUE-PUBLIC-PRIVE (FORUM/EXHIBITION APPP), 5È EDITION

Thème: « Accélérer le développement et la diffusion de solutions scientifiques, technologiques et innovantes pour un Burundi émergent en 2040 »

Bujumbura, Salle de Vidéo-Conférence de l'EANSI, Campus Mutanga/UB,

01^{er} – 02 Février 2024

COMMUNIQUÉ FINAL

Au terme des travaux sanctionnant le FORUM / EXHIBITION DE PARTENARIAT ACADEMIQUE-PUBLIC-PRIVE (FORUM/EXHIBITION APPP), 5ème EDITION ; organisé du 1^{er} au 02 Février 2024 au Campus Mutanga de l'Université du Burundi à la Salle de vidéo-conférence du Projet d'Appui au Centre d'Excellence Régional en Sciences de la Nutrition EANSI (PA-EANSI) sous le Thème: «*Accélérer le Développement et la Diffusion de Solutions Scientifiques Technologiques et Innovantes pour un Burundi émergent en 2040*» ;

le public participant composé des Acteurs du système STI comprenant des Décideurs politiques, des Acteurs industriels, des Universitaires, des Chercheurs, des Innovateurs, des Etudiants et des Partenaires au développement ;

1. NOTE et APPRECIE

- i. les efforts et la détermination du Gouvernement du Burundi et les partenaires au Développement pour favoriser le développement humain durable à travers la « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » ;
- ii. l'engagement de l'Etat burundais qui consent d'allouer au moins trois pour cent (3 %) de ses dépenses intérieures brutes en Recherche-Développement (en pourcentage du PIB) dans le financement de la Recherche-Développement, cela en vue de promouvoir le transfert des connaissances, technologies et

innovations pour accélérer l'atteinte de la vision d'un Burundi émergent en 2040 et d'un Burundi développé en 2060,

- iii. les efforts de la Commission Est Africaine de la Science et de la Technologie (EASTECO) pour son soutien indéfectible et coopération en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment à travers le développement de la Stratégie régionale EAC de Bioéconomie et la Stratégie régionale EAC de mobilisation des ressources;

2. NOTE en OUTRE

- i. Un avant-Projet de Loi portant organisation de la Recherche au Burundi qui vient d'être élaboré et que le processus de sa promulgation suit son cours normal en plus d'autres initiatives en cours d'exécution conformément à la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, et à la Politique Nationale de l'Industrialisation,
 - ii. que certaines entreprises privées sont prêtes et désireuses de collaborer avec le milieu universitaire ;
3. FELICITE le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique pour avoir planifié et organisé la 5^{ème} Edition du Forum / Exhibition de Partenariat Académique-Public-Privé, à travers la Commission Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation (CNSTI);
4. RECONNAIT et APPRECIE les engagements de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB) ainsi que les Chambres Sectorielles à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Industrialisation;
5. RECONNAIT que la recherche est un instrument de souveraineté ;
6. RECONNAIT en OUTRE
- i. la promotion de la collaboration entre les chercheurs et les producteurs en vue de soutenir la compétitivité du Burundi ;
 - ii. la nécessité pour toutes les Parties Prenantes (*Secteurs Public et Privé, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations de la Société Civile*) d'élaborer, d'améliorer et d'harmoniser les politiques afin de faciliter les partenariats Université- Entreprises et l'engagement bilatéral et multilatéral avec les partenaires au développement ;
 - iii. la nécessité d'actualiser en permanence les programmes d'études et de recherche pour faire face à l'évolution des demandes du marché du travail ;

7. SOUTIENT la nécessité d'un partenariat Université-Public-Privé dans les réformes politiques ;
8. ESTIME qu'il est nécessaire de réfléchir à de nouvelles manières d'inciter et d'encourager les Universités à participer aux activités/processus gouvernementaux pour effectivement apporter une valeur ajoutée à l'économie ;
9. APPELLE les Institutions d'Enseignement Supérieur en général et les Institutions de recherche en particulier à fournir une gouvernance et un environnement structurel propices à la rationalisation de l'engagement industriel, à la création de centres d'incubation et de pôles d'innovation menant à des entreprises dérivées ;
10. DEMANDE la mise en place d'un cadre de collaboration et de partenariat solides entre le milieu universitaire et le secteur public-privé en mettant l'accent sur des programmes d'apprentissage et de stages ;
11. DEMANDE en OUTRE aux Institutions d'Enseignement Supérieur et de recherche en partenariat des secteurs public et privé de jouer un rôle clé en encourageant les STI à travers la recherche et en devenant des acteurs de premier plan dans leur promotion pour un Burundi émergent en 2040 ;
12. DEMANDE au Gouvernement du Burundi et aux Partenaires au développement de
 - i. continuer à soutenir les initiatives en cours des organisations d'employeurs et du secteur privé qui contribuent au développement des compétences et du capital humain en finançant des initiatives d'entrepreneuriat et d'innovation ;
 - ii. mettre en œuvre la stratégie de modernisation et d'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation et contrôle de la qualité (BBN) en vue de faire face à ses défis ;
 - iii. d'accroître le budget alloué à la recherche conformément à la Déclaration Ministérielle de Nairobi (2012) qui recommande aux États et Gouvernements de l'Union Africaine de consacrer au moins 1% du PIB à la recherche-développement ;
 - iv. de fidéliser les Chercheurs et Innovateurs par un encouragement multiforme.

Fait à Bujumbura le 02 Février 2024,

Le Secrétariat Exécutif Permanent de la CNSTI